

COMMUNE de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION « ALLEGEE » N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 09 août 2016, le Maire de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la révision « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

1) **Objet, date et durée de l'enquête publique**

L'enquête publique a pour objet la révision « allégée » n°1 du PLU de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES sur le secteur des Isclarts.

Elle se déroulera en mairie de Saint-Martin-de-Queyrières – Le Serre- 05120 SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES du mercredi 7 septembre 2016 au lundi 10 octobre 2016 inclus, soit pendant 33 jours.

2) **Décision adoptée au terme de l'enquête publique :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES approuvera la révision « allégée » n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

3) **Nom et qualité du commissaire enquêteur :**

Monsieur Christian MILLIAS en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Maurice BOY en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

4) **Lieu, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier :**

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture suivants :

du **mercredi 7 septembre 2016 au lundi 10 octobre 2016** inclus aux heures d'ouverture du secrétariat **tous les jours de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

Les dossiers d'enquête pourront également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Mairie de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES: <http://www.saintmartindequeyrieres.com>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur les registres d'enquête ;

- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES– Saint-Martin-de-Queyrières – Le Serre- 05120 SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES - A l'attention de Monsieur MILLIAS Christian- Commissaire enquêteur.

5) **Permanence du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Martin-de-Queyrières :

- **mercredi 07 septembre 2016 de 09 à 12h,**
- **jeudi 22 septembre 2016 de 09 à 12h,**
- **lundi 10 octobre 2016 de 14 à 17h.**

6) **Consultation du rapport de commissaire enquêteur :**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Martin-de-Queyrières et à la préfecture des Hautes-Alpes aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la Mairie de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES: <http://www.saintmartindequeyrieres.com>

7) **Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales :**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Note introductive ;

- o Mention des textes régissant l'enquête ;
- o Le dossier de révision allégée n°1 du PLU arrêté comprenant : le Rapport de présentation, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, le Règlement et le zonage, les Annexes ;
- o Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ;
- o Le compte rendu de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 19 juillet 2016 ;
- o Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- o Registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

8) Identité de la personne responsable de la révision allégée:

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES représentée par son maire, Monsieur Serge GIORDANO et dont le siège administratif est situé à la mairie de Saint-Martin-de-Queyrières - Le Serre, 05120 SAINT MARTIN DE QUEYRIERES. Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la commune <http://www.saintmartindequeyrieres.com>

9) Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique :

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique conjointe et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département des Hautes Alpes :

- 1) Le Dauphiné Libéré
- 2) Alpes et midi

Cet avis d'enquête conjointe sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur de la mairie et dans les différents quartiers ou hameaux de la commune.

Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

10) Communication du dossier :

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le 09 août 2016

Le Maire,

Serge GIORDANO

